

LAWYERSNOW

L'AVOCAT LUXEMBOURGEOIS ENTREPRENEUR



**C'est la rentrée pour la
Conférence du Jeune Barreau
de Luxembourg**



« Organisation »

Le *legal design* :
l'élixir juridique suprême ?
p.7



« Organisation »

Les bénéfices de l'adhésion à
une association internationale
d'avocats telle que la Conférence
Internationale des Barreaux (CIB)
p.12



« Technologies »

Incertitudes et défis de l'IA :
comprendre et remédier aux préjugés
algorithmiques dans la pratique
juridique au Luxembourg
p.21

Pour une rentrée en musique

SAISON
2024/2025

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

19h30 Philharmonie Luxembourg, Grand Auditorium

Vadim Gluzman, violon

Solistes Européens, Luxembourg / Christoph König, direction

DZ PRIVATBANK

IM OSTEN VIEL NEUES - CONCERT DU 35^e ANNIVERSAIRE

Oeuvres de Carl Maria von Weber, Sergueï Prokofiev et Antonín Dvořák



LUNDI 7 OCTOBRE 2024

19h30 Philharmonie Luxembourg, Salle de Musique de Chambre

Jan Vobořil, cor

Martin Pavlus et Marek Vajo, trompettes

Aaron Aussenhofer-Stilz, trombone

Joel Zimmermann, tuba



„ALLE MENSCHEN WERDEN BRÜDER“

Oeuvres de Richard Wagner, Ludwig van Beethoven, Johann Sebastian Bach, André Lafosse, Sergueï Prokofiev, Leonard Bernstein et Jan Koetsier



LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

19h30 Philharmonie Luxembourg, Grand Auditorium

Pepino Caliente Band

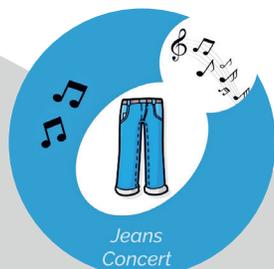
Solistes Européens, Luxembourg / Christoph König, direction

DIE SEHNSUCHT NACH DEM SÜDEN

LA NOSTALGIA DEL SUR

A SAUDADE DO SUL

Oeuvres de Juan Crisóstomo Arriaga, Osvaldo Farrès, Chucho Valdès, Antônio Carlos Jobim, Eden Ahbez, Michel Legrand, Chucho Valdès, Charlie Chaplin et Felix Mendelssohn Bartholdy





- SOMMAIRE -

	Sommaire	1
	Actualités C'est la rentrée pour la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg	2
	Organisation Le <i>legal design</i> : l'élixir juridique suprême ?, <i>Lydia Zunino</i>	7
	Organisation Les bénéfices de l'adhésion à une association internationale d'avocats telle que la Conférence Internationale des Barreaux (CIB), <i>Nicolas Thieltgen</i>	12
	Interview Parution de l'ouvrage jubilaire <i>Droit bancaire et financier au Luxembourg 2024</i> . Entretien avec M ^e Nicolas Thieltgen, président de l'ALJB	17
	Technologies Incertitudes et défis de l'IA : comprendre et remédier aux préjugés algorithmiques dans la pratique juridique au Luxembourg, <i>Philippe Claudon</i>	21

Éditeurs responsables
Marc-Olivier Liffrange
Dorian Grégoire

Éditeur
Legitech Sàrl
R.C.S. Luxembourg
B 113932

Gérants
Nicolas Buck
Marc-Olivier Liffrange

Siège Social
1, rue Pletzer
L-8080 Bertrange
TVA L U 21011575
T: +352 26 31 64 - 1
F: +542 26 31 64 - 9
www.legitech.lu

Régie publicitaire
advertising@legitech.lu

Abréviation recommandée
LawyersNow

ISSN
2658-9729

Conception
lola strategy&design

Mise en page
Matthieu Lepoutre

Impression
Reka

Tout droit de reproduction, de traduction, d'adaptation par tous procédés, réservés pour tous pays. Il est strictement défendu de reproduire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelle forme que ce soit et de quelque manière que ce soit, sauf autorisation écrite et expresse de l'éditeur.

Disclaimer: Conformément à l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias, il est porté à la connaissance du lecteur que la société éditrice la revue est détenue directement par la société à responsabilité limitée IVB, dont la participation excède 25 % et contrôlée par M. Nicolas Buck, entrepreneur demeurant à Luxembourg.



**C'EST LA RENTRÉE
POUR LA CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU DE
LUXEMBOURG**



- ACTUALITÉS -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 ET NOUVEAU COMITÉ

L'assemblée générale de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg (CJBL) s'est tenue le 11 juillet 2024 à la Cité judiciaire à Luxembourg-Ville. Lors de celle-ci, M^e Zoé WAGNER a pris la présidence du comité en relève de M^e Tim DOLL qui restera au comité comme président sortant pendant une année supplémentaire. M^e Bob BIVER a été élu comme vice-président.

M^e Lukas ADAM, M^e Thomas BLOUIN, M^e Marie LAMBERT, M^e Sarah NOVILLE et M^e Zuzana WEBER-HURAROVA entament leur deuxième année de mandat au sein du comité.

L'autre moitié du comité a été nouvellement élue avec M^e Nathalie BOSQUET, M^e Bob PETESCH qui représente le Barreau de Diekirch au sein du comité, M^e Esteban THEWISSEN, M^e Éléonore TREVISAN (trésorière), M^e Anouk STREICHER (secrétaire) et M^e Nélitie ZINGOUA KOUADIO, qui ont fait leur entrée au comité pour un mandat de deux ans.

Ils remplacent, ensemble avec le nouveau vice-président, M^e Géraldine MERSCH (ancienne présidente sortante), M^e Michel BRAUSCH (ancien représentant du Barreau de Diekirch), M^e Katrin GILLEN, M^e Danira MUSTAFIC, M^e Jorge

SARAIVA-PAIS, M^e Gil SIETZEN et M^e Natalia ZUVAK dont les mandats sont arrivés à terme.

L'élection du nouveau comité a été fêtée lors de la traditionnelle soirée du président qui s'est tenue dans le magnifique cadre du Golf-Club Grand-Ducal. Madame la Ministre de la Justice Élisabeth MARGUE a fait l'honneur à la CJBL d'assister à cette soirée festive.

La CJBL dispose donc d'un nouveau comité pleinement motivé afin d'affronter ses missions lors de la nouvelle année judiciaire. Il est important de rappeler à cet égard que le comité de la CJBL est composé entièrement de bénévoles qui ne perçoivent pas de rémunération ou autre compensation pour les nombreuses heures de travail prestées dans l'intérêt collectif des (jeunes) avocats.

Les missions de la CJBL sont en effet nombreuses. La défense et la représentation des intérêts des avocats de moins de onze ans d'ancienneté inscrits au tableau de l'un des deux ordres d'avocats luxembourgeois en sont une priorité. Grâce à son implication, la CJBL est devenue un acteur important dans les débats concernant la profession en général et les jeunes avocats en particulier.

Dans ce cadre, la CJBL est engagée dans différents organes et groupes de travail au sujet de la profession et du stage judiciaire.

La CJBL vise également à promouvoir la cohésion entre jeunes et moins jeunes avocats, ainsi que l'échange avec les autres acteurs de la famille judiciaire à travers différents événements festifs et sportifs.

À cela s'ajoute la représentation des avocats luxembourgeois auprès des confrères étrangers en participant aux rentrées solennelles et autres événements organisés par les barreaux étrangers.

Enfin, la CJBL est depuis quelques années également en charge de l'organisation de la formation continue des avocats suite à une délégation reçue à cet effet par le Barreau de Luxembourg.

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES DE LA CJBL

L'année judiciaire 2023-2024 a été marquée notamment par la Rentrée solennelle du Barreau de Luxembourg qui s'est déroulée du 13 juin au 15 juin 2024.

On retiendra notamment la cérémonie solennelle de la Rentrée qui s'est déroulée le vendredi 14 juin au sein de la grande salle d'audience de la Cour de justice de l'Union eu-



ropéenne (CJUE) en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur le Ministre des Finances Gilles ROTH, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures Léon GLODEN, Monsieur le Président de la CJUE Koen LENAERTS, Monsieur le Juge au Tribunal de l'Union européenne Marc JAEGER, Monsieur le Bâtonnier Pit RECKINGER, Monsieur le Vice-Bâtonnier Aldo MORO et Madame la Bâtonnière sortante Valérie DUPONG.

À cette occasion, M^e Géraldine MERSCH, alors présidente sortante de la CJBL, nous a fait l'honneur de prononcer le discours de Rentrée intitulé « Le jeu et ses

joueurs » au sujet de l'accès à la justice. Monsieur le Bâtonnier Pit RECKINGER a ensuite pu y répliquer devant plus de 180 invités.

S'en est ensuite suivi le dîner de gala réunissant près de 400 membres de la famille judiciaire. Parmi ces convives, le comité est particulièrement fier d'avoir pu recevoir plus de 50 représentants de barreaux étrangers et d'organisations internationales d'avocats.

Après un peu de repos suite aux festivités de la Rentrée, les vacances judiciaires ont été l'occasion pour la CJBL d'organiser plusieurs événements sportifs pour

les membres de la famille judiciaire, dont la première édition du cours de yoga ayant pris lieu le 18 juillet 2024 au Parc Tony Neuman à Luxembourg-Ville.

Le 8 août 2024, la quatrième édition du CJBL Open a rassemblé quelque 30 participants aux terrains de tennis du club Spora en plein cœur du Bambesch. Des joueurs de tous niveaux s'affrontaient ainsi en double pour la prestigieuse coupe du CJBL Open. Celle-ci a finalement été remportée par M^e Aline BLEICHER et M^e Luc MAJERUS qui entrent donc dans les annales de l'histoire du tennis de la CJBL.



Photo officielle de la cérémonie solennelle de la Rentrée



Dîner de gala de la Rentrée



M^e Géraldine Mersch prononçant son discours de Rentrée



Cours de yoga

La CJBL a également organisé le Grand Prix de Karting qui s'est tenu le 11 septembre 2024 à Mondercange et a eu le plaisir de hisser le drapeau maritime luxembourgeois lors de sa participation à la régates « Juris'Cup » à Marseille, qui a eu lieu du 12 au 15 septembre 2024. À bord du bateau Vito 2.3, dix marins-avocats membres de la CJBL ont affronté le défi de la plus grande régates corporative (et probablement festive) du monde avec quelque 2.200 participants et 130 bateaux.

Sur le plan de la représentation internationale, la CJBL a eu le plaisir

de représenter le Luxembourg lors de la « EYBA Summer Conference » à Copenhague du 20 au 23 juin 2024 et à la soirée d'anniversaire de 40 ans de la Northern Ireland Young Solicitors' Association, qui s'est tenue à Belfast, le 31 août 2024, mais également lors des rentrées des Barreaux de Marseille du 26 au 27 juin 2024, de Bordeaux du 4 au 7 juillet 2024, de Montréal du 3 au 5 septembre 2024 et de Québec du 6 au 8 septembre 2024.

PROGRAMME POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE 2024-2025

Le programme de la CJBL est traditionnellement bien chargé et

la nouvelle année judiciaire 2024-2025 ne constitue pas une exception à cet égard.

Comme d'habitude, la CJBL vous garantit une reprise festive après les vacances judiciaires. Ainsi, la CJBL vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 19 septembre 2024 pour la première assermentation de la nouvelle année judiciaire ainsi que la boum de bienvenue. Cette soirée conviviale sera l'occasion pour les jeunes assermentés de rencontrer leurs nouveaux confrères et à l'ensemble des acteurs de la famille judiciaire d'échanger dans un cadre décontracté.



CJBL Open



M^e Zoé WAGNER et M^e Danira MUSTAFIC à la EYBA Summer Conference à Copenhague



M^e Danira MUSTAFIC et M^e Zoé WAGNER avec des confrères marseillais à la Rentrée du barreau de Marseille



D'autres événements conviviaux sont également déjà prévus tels que la visite extérieure et des casemates des Forts Lambert, Louvigny, Vauban, Marie et Royal, qui se tiendra le 10 octobre 2024. La CJBL n'oubliera évidemment pas d'organiser les événements traditionnels tels que les boums de bienvenue, le tournoi de quilles, le Quiz du juriste, le week-end de ski ou encore le match de football entre le Barreau et la magistrature. La CJBL a également à cœur d'organiser, cette année encore, le concours national de plaidoiries.

L'événement phare de l'année judiciaire 2024-2025 sera la Revue satirique, dont la CJBL a d'ores et déjà entamé la planification et la préparation. La CJBL se réjouit déjà de vous y voir nombreux et compte sur la participation de bénévoles dans le cadre du comité élargi !

La CJBL est également en train de concocter un programme varié de conférences et de formations afin de contribuer à la formation continue des avocats. Dans ce cadre, l'objectif est d'offrir aux intéressés non seulement des conférences axées sur des sujets juridiques, mais de couvrir également des sujets plus généraux pouvant intéresser les avocats, comme ceux ayant trait aux *soft skills* ou à la santé mentale. Dans ce sens, la CJBL est en cours d'organiser notamment une conférence en collaboration avec l'ELSA, qui aura lieu le 1^{er} oc-

tobre 2024, un cycle de formations pour curateurs, une conférence sur les jurisprudences récentes en droit du travail ainsi qu'une conférence relative au bien-être.

Au niveau de la représentation internationale, de nombreux déplacements à l'étranger sont au programme de la CJBL tout au long de l'année judiciaire afin de représenter les couleurs luxembourgeoises aux rentrées organisées par les barreaux étrangers et d'échanger avec nos confrères étrangers. Ainsi, la CJBL a prévu de participer notamment à la Rentrée du « Vlaams Pleitgenootschap » du barreau de Bruxelles, la Rentrée du barreau de Genève, la Rentrée du barreau de Berlin, la Rentrée du barreau des Hauts-de-Seine et la Rentrée du barreau de Paris. Enfin, la CJBL se fera le plaisir de représenter les jeunes avocats luxembourgeois au Congrès annuel de la Conférence Internationale des Barreaux (CIB) en Martinique.

De manière générale et continue, la CJBL restera particulièrement attentive aux questions liées aux conditions de travail des jeunes confrères. À ce titre, on peut citer notamment les questions relatives aux charges de travail et mentales liées à l'exercice de la profession d'avocat et plus particulièrement le développement de la cellule écoute déjà présente au sein du barreau de Luxembourg. Il est également évident que les défis de la

profession d'avocat deviennent de plus en plus nombreux et affectent directement la vie professionnelle et personnelle des jeunes avocats. Digitalisation, intelligence artificielle et réglementation de la profession ne sont que quelques sujets dans ce contexte que la CJBL suivra avec attention.

INFORMATIONS RELATIVES À NOS ÉVÉNEMENTS ET CONFÉRENCES

La communication de la CJBL par rapport aux événements, conférences et formations organisés se fait par voie de circulaires envoyées à tous les membres du Barreau sur leur adresse @barreau.lu et d'annonces sur son site internet (www.cjbl.lu), sa page Facebook, sa page LinkedIn et son compte Instagram ([jeune_barreau_luxembourg](https://www.instagram.com/jeune_barreau_luxembourg)).

En tant qu'association sans but lucratif, la CJBL est heureuse de pouvoir compter sur le soutien du Barreau de Luxembourg ainsi que de ses partenaires. Au fil des années, la CJBL a pu se constituer un réseau de partenaires de premier plan qui lui fournissent un soutien précieux dans le cadre de l'exercice de ses activités. Le comité de la CJBL tient ainsi à remercier chaleureusement tous ses partenaires pour leur soutien et leur assistance au cours de l'année judiciaire 2023-2024 et se réjouit de poursuivre la bonne collaboration avec eux lors de la nouvelle année judiciaire 2024-2025.





LE *LEGAL DESIGN* : L'ÉLIXIR JURIDIQUE SUPRÊME ?

Dans son article « *Le legal design* ou l'art de faire mouche », issu de l'ouvrage collectif *L'art de convaincre* sorti en décembre 2023 aux Éditions Anthemis, Olivier Beaujean, Directeur de Droits Quotidiens Legal Design, compare le *legal design* à un élixir juridique. Nous vous proposons, dans ce dossier, de vous présenter les bénéfices et la méthode pour créer cet élixir aujourd'hui exigé par tous les consommateurs du droit.



Lydia Zunino
Consultante Droits
Quotidiens Legal Design

Article paru pour la première fois dans le *Bulletin Juridique & Social*, n°718, Anthemis, mars 2024.



– ORGANISATION –

Dans un monde juridique complexe et souvent impénétrable, le *legal design* est un outil révolutionnaire qui transforme la manière dont l'information juridique est communiquée. Cette approche novatrice offre une solution à plusieurs défis majeurs de la communication juridique.

Le *legal design* est l'application des principes du *design thinking* au domaine juridique : il place les besoins de l'utilisateur au centre de la conception de documents ou de services juridiques. Il vise à rendre les informations juridiques plus accessibles, compréhensibles et engageantes pour un large public. En combinant expertise juridique, techniques de langage clair et de visualisation, le *legal design* transforme des documents autrefois denses et complexes en formats clairs et intuitifs.

I. LES BÉNÉFICES DU LEGAL DESIGN : UN ÉLIXIR JURIDIQUE AUX MULTIPLES VERTUS

Le *legal design*, bien plus qu'une simple méthode de présentation, se révèle être un éllixir aux vertus multiples dans le monde du droit. Ses capacités à clarifier, à captiver et à influencer éthiquement le destinataire en font un outil inestimable dans la pratique juridique et judiciaire actuelle.

« Le *legal design* est l'application des principes du *design thinking* au domaine juridique »

A. ÉLIXIR DE CLARTÉ ET D'EFFET IMMÉDIAT

Le *legal design* transforme les labyrinthes juridiques en chemins linéaires et éclairés. Il décompose les concepts complexes en éléments facilement digestibles, permettant une compréhension immédiate et en profondeur des enjeux juridiques.

L'impact de cette clarté est tangible et documenté scientifiquement¹ : les décisions sont prises plus rapidement, les arguments sont compris et retenus avec plus d'efficacité, et les messages juridiques deviennent plus persuasifs. Ce n'est pas seulement une question de compréhension ; c'est une question d'effet : les informations clés ressortent avec force et précision.

Oui mais comment ? Quelques conseils :

- mettez en avant les points clés : donnez l'information principale en premier et utilisez des encadrés ou du gras pour attirer l'at-

tention sur les éléments les plus importants d'un document ;

- utilisez des infographies et des visualisations : transformez les données et les statistiques complexes en infographies. Utilisez des diagrammes, des tableaux, des lignes de temps pour expliquer les processus juridiques ;
- adoptez un langage clair : évitez le jargon juridique lorsque cela est possible. Utilisez des phrases courtes et un langage usuel pour une meilleure compréhension par votre lecteur.

B. ANTIDOTE À L'IMPATIENCE

À une époque où l'attention est une denrée rare², le *legal design*

1. Étude BVA 2019 de l'agence Labrador visant à mesurer l'efficacité du Langage Clair sur un panel de 500 personnes représentatives de la population française : <https://www.labrador-company.fr/portfolio-items/etude-sur-lefficacite-du-langage-clair/?portfolioCats=355>.

2. B. Patino, « La conquête de l'attention », *Le rendez-vous des Futurs*, www.rendezvous-desfuturs.com.

agit comme un concentré d'engagement. En rendant les informations juridiques non seulement plus accessibles mais aussi plus attrayantes, il capte et maintient l'attention du destinataire. Que ce soit pour des décideurs pressés ou des clients qui ne sont pas familiarisés avec le jargon juridique, le *legal design* offre une voie rapide vers la compréhension, sans sacrifier la rigueur juridique ou la subtilité du raisonnement juridique.

Oui mais comment ? Quelques conseils :

- créez des résumés : pour des documents longs, incluez un résumé exécutif en début de document pour donner un aperçu rapide des points principaux ;
- structurez logiquement les informations : organisez le contenu de manière intuitive et logique pour votre utilisateur. Utilisez des titres et des intertitres autoportants pour faciliter la navigation dans le document ;
- optez pour des formats interactifs : envisagez des formats interactifs tels que des FAQ cliquables ou des schémas interactifs.

C. ÉLIXIR DE SYNTHÈSE BASÉ SUR UNE EXPERTISE JURIDIQUE SOLIDE

Le *legal design* ne se contente pas de simplifier : il synthétise.

Cette synthèse est le fruit d'une expertise juridique approfondie, assurant que chaque élément simplifié conserve son intégrité et sa pertinence juridiques.

En condensant l'information sans la dénaturer, le *legal design* permet aux juristes de communiquer leurs

« Le *legal design*, en tant qu'élixir juridique, est donc un puissant allié dans la quête d'une communication juridique plus efficace et plus humaine »

points les plus critiques de manière directe et efficace. Il garantit que la substance n'est jamais sacrifiée pour la forme mais que les deux coexistent en harmonie.

Oui mais comment ? Quelques conseils :

- sélectionnez les informations avec soin : assurez-vous que chaque information incluse est essentielle et pertinente pour l'argument ou le point juridique de votre utilisateur ;
- collaborez avec des experts : travaillez avec des experts en design et en communication pour vous assurer que les documents soient à la fois juridiquement précis et visuellement efficaces.

basées sur une compréhension réelle des faits et des enjeux.

Oui mais comment ? Quelques conseils :

- présentez les options de manière équilibrée : assurez-vous que toutes les options et recommandations sont présentées de manière équitable pour permettre une décision éclairée ;
- guidez sans diriger : utilisez le design pour guider le lecteur à travers le raisonnement, sans imposer une conclusion. Laissez de la place pour une analyse critique ;
- incluez des appels à l'action clairs : si des actions ou des décisions sont nécessaires, indiquez-les clairement à la fin du document.

D. ORIENTATION ÉCLAIRÉE DU DESTINATAIRE

Le pouvoir du *legal design* réside dans sa capacité à influencer subtilement la pensée du destinataire. En présentant clairement les options et les recommandations, il guide la décision de manière éthique et transparente.

Cette orientation ne manipule pas ; elle éclaire. Elle permet au destinataire de voir les chemins possibles, de comprendre les recommandations et de prendre des décisions éclairées

Le *legal design*, en tant qu'élixir juridique, est donc un puissant allié dans la quête d'une communication juridique plus efficace et plus humaine. Il répond aux défis de notre temps : la nécessité de clarté, la rareté de l'attention et la demande croissante pour des informations juridiques à la fois précises et accessibles. En adoptant le *legal design*, les professionnels du droit embrassent une transformation fondamentale, rendant le droit non seulement plus compréhensible mais aussi plus proche et plus pertinent pour ceux qu'il sert.



II. PRODUIRE L'ÉLIXIR JURIDIQUE : LES ÉTAPES DU *DESIGN THINKING*

Le processus de création d'un « éllixir juridique » peut être abordé par les cinq étapes du *design thinking* appliqué au droit. À chaque étape, des questions spécifiques doivent être posées pour guider efficacement le processus.

A. EMPATHIE : COMPRENDRE LE DESTINATAIRE

Qui est mon public et quels sont ses besoins spécifiques en matière de compréhension juridique ?

Comment mon destinataire interagit-il avec des documents juridiques similaires ?

Quelles sont ses attentes concernant la communication juridique ?

Quelles confusions ou erreurs précédentes ont pu survenir avec des documents juridiques traditionnels ?

B. DÉFINITION : IDENTIFIER LE PROBLÈME ET L'OBJECTIF

Quelles sont les contraintes légales ou les exigences de conformité que je dois prendre en compte ?

En quoi les solutions actuelles ne répondent-elles pas efficacement aux besoins de mon destinataire ?

Quels sont les principaux défis de communication auxquels je dois répondre ?

C. IDÉATION : PENSEZ À DES SOLUTIONS CRÉATIVES

Quelles techniques visuelles peuvent améliorer la compréhension de mon message ?

Comment intégrer des éléments de *storytelling* ou des exemples concrets pour illustrer des concepts complexes ?

Existe-t-il des approches interdisciplinaires, comme des techniques empruntées au marketing ou au

design d'expérience utilisateur, que je pourrais utiliser ?

D. PROTOTYPAGE : CRÉER UNE ÉBAUCHE TESTABLE

Quels formats (numériques, imprimés, interactifs) conviennent le mieux à mon public ?

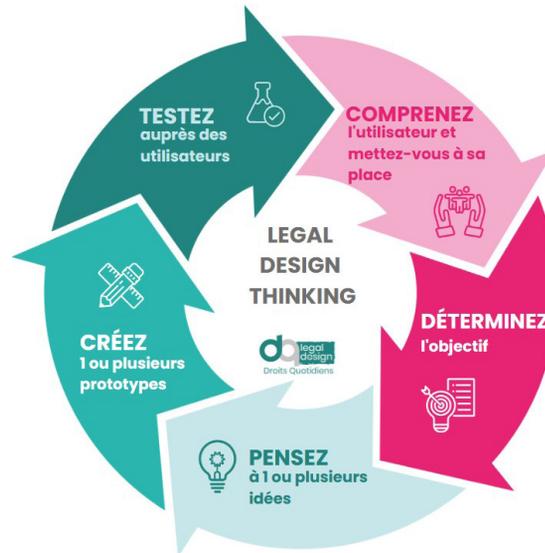
Comment intégrer les retours dans mon prototype pour l'améliorer ?

Quels tests puis-je réaliser pour évaluer l'efficacité de mon document avant une mise en œuvre complète ?

E. TEST : ÉVALUER ET AFFINER

Les informations clés sont-elles facilement accessibles et mémorables ?

Le document est-il compréhensible et engageant pour mon public cible ?



« Le processus de création d'un éllixir juridique peut être abordé par les cinq étapes du *design thinking* appliqué au droit »

Comment mes collègues ou d'autres professionnels du droit réagissent-ils à ce document ?

Y a-t-il des aspects qui nécessitent plus de clarté ou une présentation différente ?

Quels ajustements puis-je faire pour mieux répondre aux préoccupations ou aux confusions identifiées lors des tests ?

En intégrant ces pratiques de *legal design* dans leur quotidien, les professionnels du droit peuvent non seulement améliorer la clarté et l'accessibilité de leurs communications mais aussi renforcer l'impact et l'efficacité de leur travail. Le *legal design* est ainsi un puissant outil de modernisation de la pratique juridique, rendant l'information ju-

ridique non seulement plus accessible mais aussi plus engageante, plus persuasive et éthique.

III. UN EXEMPLE D'INFOGRAPHIE EN LEGAL DESIGN :

Voici un exemple d'avant-après sur la thématique des contrats journaliers successifs.

Les principales actions menées par *Droits Quotidiens Legal Design* pour rendre le document plus lisible et plus percutant sont les suivantes :

- découpage de l'information et mise en valeur graphique des quatre blocs d'informations : « contrats journaliers successifs », « modalités », « contrôle », « cotisations de responsabilisation » ;
- mise en avant immédiate de l'in-

formation principale : dans quel cas les contrats journaliers successifs sont-ils autorisés ?

- hiérarchisation des informations selon leur degré d'importance pour le lecteur ;
- ajout à bon escient de pictogrammes pour favoriser une compréhension immédiate du propos ;
- rédaction de certaines phrases selon les principes du langage clair ;
- utilisation de tableaux (rubrique « modalités ») et mise en avant de certaines informations en mode « popcorn » (rubrique « cotisations de responsabilisation »).

Nos formations : www.droitsquotidiens.design - rubrique Formations

Avant

Contrats journaliers successifs ≠ contrats journaliers ordinaires

Les contrats journaliers successifs sont autorisés, mais le client/utilisateur doit prouver le besoin de flexibilité. Le besoin de flexibilité doit découler de l'une des causes suivantes :

- lorsque le volume de travail chez le client/utilisateur dépend en grande partie de facteurs externes ;
- ou lorsque le volume de travail fluctue fortement chez le client/utilisateur ;
- ou lorsque le volume de travail est lié à la nature de la mission.

Pour pouvoir recourir à des contrats journaliers successifs, le client/utilisateur et son entreprise de travail intérimaire doivent respecter une procédure particulière d'information et de consultation :

A. S'il y a un conseil d'entreprise ou une délégation syndicale dans l'entreprise utilisatrice, celle-ci doit respecter les obligations suivantes :

- fournir des informations essentielles :
 - le nombre de contrats journaliers successifs au cours du semestre précédent ;
 - le nombre d'intérimaires qui ont été occupés avec des contrats journaliers successifs au cours du semestre précédent ;
- organiser une consultation annuelle sur :
 - le recours aux contrats journaliers successifs ;
 - la motivation pour continuer d'y avoir recours.

B. S'il n'y a pas de conseil d'entreprise ou de délégation syndicale dans l'entreprise utilisatrice, l'entreprise de travail intérimaire doit transmettre les informations qu'elle a reçues du client/utilisateur au Fonds social pour les intérimaires :

- informations semestrielles :
 - le nombre de contrats journaliers successifs au cours du semestre précédent ;
 - le nombre d'intérimaires qui ont été occupés avec des contrats journaliers successifs au cours du semestre précédent ;
 - dates fixes (31/01 et 31/07).

C. Sanction : deux semaines de salaire.

NOUVEAU – cotisations de responsabilisation : concerne exclusivement le recours à des travailleurs intérimaires liés à une entreprise de travail intérimaire, sur la base de contrats journaliers successifs tels que calculés par l'ONSS, sauf les personnels, les travailleurs flexi-job et les travailleurs saisonniers (CP n° 144, CP n° 145 et CP n° 302).

- Calcul par semestre
- Caractère progressif à partir de 40 contrats journaliers successifs/semestre/intérimaire
- Entrée en vigueur 01/01/2023
- Facturation par l'ONSS – Automne 2023

Rôle de l'Inspection Contrôlée des Lois Sociales :

- contrôler si les informations obligatoires ont été fournies ;
- et si la discussion annuelle avec les représentants des travailleurs a été organisée.

Network for work Federgon

Après

Les contrats journaliers successifs

Autorisés si la preuve du **besoin de flexibilité** est apportée par le client

- Le volume de travail fluctue fortement chez le client
- Le volume de travail chez le client dépend de facteurs externes
- Le volume de travail est lié à la nature de la mission

i Modalités

Respect par le client et l'entreprise intérimaire d'une **procédure d'information et de consultation**

- Si conseil d'entreprise ou délégation syndicale chez le client, le client doit fournir semestriellement le nombre :
 - de contrats journaliers successifs au semestre précédent
 - d'intérimaires occupés avec des contrats journaliers successifs au semestre précédent
- Si pas de conseil d'entreprise et pas de délégation syndicale chez le client, l'entreprise de travail intérimaire doit fournir semestriellement le nombre :
 - de contrats journaliers successifs au semestre précédent
 - d'intérimaires occupés avec des contrats journaliers successifs au semestre précédent

Le client doit organiser une consultation annuelle sur la motivation du recours aux contrats successifs journaliers

- ou Fonds social pour les intérimaires
- à dates fixes : 31/01 et 31/07

Contrôle

L'Inspection Contrôlée des Lois Sociales vérifie :

- la fourniture des informations obligatoires
- l'organisation de la discussion annuelle avec les représentants des travailleurs

SANCTIONS : 2 semaines de salaire

Cotisations de responsabilisation

- concerne exclusivement le recours aux travailleurs intérimaires*
- sur la base de contrats journaliers successifs

Entrée en vigueur : 1er janvier 2023

Facturation par l'ONSS : automne 2023

Progressif à partir de 40 contrats journaliers

Calcul par semestre

* sauf les personnels, les flexi-jobs et les saisonniers (CP n° 144, CP n° 145 et CP n° 302)



LES BÉNÉFICES DE L'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE D'AVOCATS TELLE QUE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX (CIB)



Nicolas Thieltgen,
avocat à la Cour



– ORGANISATION –

Nombreux sont ceux qui hésitent à consacrer du temps et de l'argent à une association internationale. Pourtant, les avantages potentiels sont considérables. Cette contribution vise à illustrer ces bénéfices en prenant pour exemple l'adhésion à la Conférence Internationale des Barreaux. Bien que moins connue que l'Union Internationale des Avocats ou l'International Bar Association, elle est en effet tout à fait digne d'intérêt.

HISTOIRE

La Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)¹ est une association créée il y a près de quarante ans.

Elle a effectivement été fondée le 29 novembre 1985 sous l'impulsion de Monsieur Mario Stasi, dauphin de l'Ordre des avocats du barreau de Paris.

Lors de sa fondation, sous la présidence de Monsieur Guy Danet, Bâtonnier de Paris, et en présence de Monsieur Robert Badinter, ministre de la Justice, vingt-quatre barreaux de pays, parmi lesquels figurait le Barreau de Luxembourg, représenté par le Bâtonnier Jacques Loesch, se sont réunis à Paris.

Ces barreaux ont décidé de se regrouper au sein d'une conférence permanente, dénommée Confé-

rence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB), fondée sur la tradition du droit civil et l'usage du français.

Aujourd'hui, l'association rassemble plus de 70 barreaux et associations provenant de 42 pays, incluant notamment le barreau de Luxembourg et la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg.

Depuis sa création, la CIB exerce une influence significative à travers le monde.

Par exemple, elle a parrainé Avocats sans frontières, par le biais d'une motion² adoptée à Bruxelles le 24 janvier 1992³.

Elle a également contribué à la création de barreaux là où ils n'existaient pas encore. Elle a parrainé en 1996 le Barreau du Tchad et en 1997 le Barreau du Rwanda.

Reconnue par l'Organisation Internationale de la Francophonie comme l'un des seize réseaux institutionnels de la Francophonie, la CIB joue un rôle clé dans la coopération francophone multilatérale⁴.

Jean-François Henrotte en est le président depuis le 1^{er} décembre 2023, tandis que Bernard Vatieer occupe le poste de secrétaire géné-

ral depuis le décès de Mario Stasi le 3 novembre 2012.

OBJET

L'association veille à l'indépendance de la justice, des barreaux et des avocats.

Elle assure la défense de la défense en soutenant les avocats menacés ou persécutés en raison de leur activité⁵.

La CIB œuvre également à promouvoir et à faire respecter les droits fondamentaux, l'État de droit et la justice⁶. Elle défend les droits de la défense et plaide pour le respect des règles du procès équitable.

1. <https://www.cib-avocats.org>.

2. « Avocats sans frontières. Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune », *Journal des tribunaux*, n° 5621, 15 février 1992, p. 134; <https://bib.kuleuven.be/rbib/collectie/archieven/jt/1992/1992-5621-121.pdf#P-page=14>.

3. Patrick HENRY et Chantal VAN CUTSEM, *30 ans d'Avocats sans frontières*, 2022, Limal, Anthemis, p. 6.

4. <https://www.francophonie.org/reseaux-institutionnels-286>.

5. Par exemple en défendant deux confrères tunisiens injustement arrêtés cette année : https://x.com/CIB_Avocats/status/1789952023216939438/photo/1.

6. Par exemple en s'indignant, cette année, de la levée du moratoire de la peine de mort en RDC : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240616-rdc-lev%C3%A9e-de-boucliers-contre-la-r%C3%A9tablissement-de-la-peine-de-mort>.



« Un congrès international offre de nombreuses opportunités, tant sur le plan scientifique que professionnel »

ACTIVITÉS

Les nombreuses activités de la CIB peuvent procurer autant de bénéfices à ses membres.

Stages internationaux

La CIB offre aux jeunes avocats l'opportunité d'effectuer un stage à l'étranger dans un cabinet d'avocats partenaire.

Ces stages, de durée variable, permettent de se familiariser avec une autre culture juridique et d'acquérir une expérience unique.

Les stagiaires développent de nouvelles compétences et découvrent des pratiques professionnelles différentes.

De leur côté, les cabinets amphitryons bénéficient d'une perspective nouvelle et enrichissent ainsi leur pratique.

Colloques et webinaires

La CIB propose aussi des colloques internationaux et des conférences en ligne.

Par exemple, en avril à Paris, un colloque a exploré les recours et l'efficacité des cours régionales des droits fondamentaux en Afrique, en Amérique et en Europe.

Ce fut une occasion d'élargir ses connaissances sur les juridictions

internationales à la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples et à la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme ou de mieux comprendre la Cour strasbourgeoise grâce à l'exposé pratique de son juge français.

La vidéo est disponible gratuitement en ligne⁷.

Un colloque organisé en juillet à Douala, au Cameroun, a abordé la question de la sécurité des investissements dans des systèmes juridiques mixtes. Cet événement a permis d'explorer, entre autres, les atouts et les limites du droit civil et de la *common law*, ainsi que les possibilités d'enrichissement mutuel entre ces deux traditions juridiques.

Un colloque s'est tenu à Dakar, au Sénégal, en septembre. Le thème, bien connu des avocats luxembourgeois, portait sur la conformité des cabinets d'avocats à la législation LBC-FT.

Les actes de certains colloques sont parfois publiés, comme ceux du colloque de Sofia sur la lutte contre la corruption, consultables gratuitement en ligne⁸.

L'association offre par ailleurs de nombreux webinaires gratuits chaque année.

Les thèmes en ont été cette année la protection des données en cabinet, l'avocat et l'IA, la propriété intellectuelle et les pratiques judiciaires, la protection des lanceurs d'alerte, les nouveaux horizons du procès constitutionnels ou les influenceurs.

Ils sont consultables à la demande sur son site⁹, mais participer en direct permet d'intervenir avec les orateurs et de poser des questions en temps réel. Alors, pourquoi ne pas vous inscrire gratuitement aux prochains webinaires consacrés à la cybersécurité ou à la restitution d'œuvres d'art en Afrique?

Congrès annuel

La CIB organise chaque année un congrès dans un pays hôte appartenant à l'un de ses barreaux membres. L'an dernier, certains d'entre nous ont eu la chance d'assister au congrès de Liège. Cette année, l'événement se déroulera en Martinique, à Fort-de-France, du 4 au 6 décembre 2024.

Pourquoi ne pas y participer? Un congrès international offre de nombreuses opportunités, tant sur le plan scientifique que professionnel.

Votre premier bénéfice est le renforcement de vos connaissances juridiques. Le thème de cette année, «La défense durable», promet à cet égard des échanges riches et variés.

7. <https://www.youtube.com/watch?v=034r-1MixY-G>.

8. <https://www.cib-avocats.org/bibliotheque/collection/>.

9. <https://www.cib-avocats.org/webinaires/>.



Le sous-thème «L'environnement de l'avocat» sera l'occasion de sessions relatives aux «conditions de l'exercice professionnel apaisé», à «l'IA en pratique» (un atelier de rédaction de prompts!) et à «l'avocat en danger : la protection de l'avocat».

Le sous-thème «L'avocat de l'environnement» sera introduit par notre consœur Corine Lepage, ancienne ministre de l'Environnement. Vous participerez à des sessions consacrées aux «droits de l'environnement», aux «actions climatiques» et à «la responsabilité sociétale de l'avocat».

Ce qui distingue le congrès de la CIB des autres événements scientifiques, c'est la véritable interaction entre l'auditoire et les orateurs, avec un temps dédié aux questions et contributions des participants, souvent plus important que celui accordé aux conférenciers!

La participation au congrès donne droit gratuitement aux actes qui vous sont remis le premier jour, mais vous pouvez les acquérir à un prix modique si vous n'avez pu vous y rendre. Les actes du congrès de Liège de l'année passée, intitulés «Une justice de qualité vaut son coût», peuvent être acquis sur leur site¹⁰.

Cerise sur le gâteau, ce congrès vous permettra de cumuler 11 points de formation.

Mais au-delà de l'enrichissement intellectuel, participer à un congrès est aussi l'occasion de rencontrer des confrères du monde entier, de nouer des amitiés et de tisser un réseau professionnel solide. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas seulement les «grands» cabinets qui bénéficient de l'adhésion à une association internationale, mais aussi les «plus petites» structures. Qu'il s'agisse de gérer un divorce international ou de se conformer aux législations mondiales sur la protection des données, un réseau de confiance est toujours un atout.

Enfin, depuis 2006, la CIB organise, durant son congrès, le concours d'art oratoire Monferrier Dorval¹¹ qui voit s'opposer, dans une joute amicale, six orateurs de moins de 35 ans.

Pour les jeunes avocats, c'est une excellente occasion de gagner en confiance devant un public bienveillant et, pour les meilleurs d'entre eux, de se démarquer.

Malheureusement, cette année, ni la gagnante du concours national d'éloquence ni aucun des autres

finalistes¹² n'ont candidaté au concours de la CIB. Espérons qu'en 2025 un confrère ou une consœur relèvera le défi et brillera, à l'instar de Davoud Hatami, avocat au barreau de Luxembourg, qui a remporté le 3^e prix du concours au congrès du Gabon en 2021.

CONCLUSION

Rejoindre une association internationale vous permettra de soutenir l'état de droit et d'apporter un appui à vos confrères à l'échelle mondiale, tout en améliorant vos connaissances juridiques et en vous aidant à bâtir un réseau international solide.

Souscrivez gratuitement à la lettre d'information de la CIB¹³ et inscrivez-vous rapidement à son congrès¹⁴ !

10. <https://www.cib-avocats.org/bibliotheque/collection/>.

11. En hommage au bâtonnier haïtien, ami de la CIB, assassiné le 29 août 2020.

12. «Concours National d'Éloquence 2024», cette revue, n° 22, juillet 2024, pp. 2-11.

13. <https://cib-avocats.us20.list-manage.com/subscribe/post?u=45783e58a-c21a03d8476f5cdd&id=96423c32cb>.

14. <https://www.cib-avocats.org/congres2024/>.

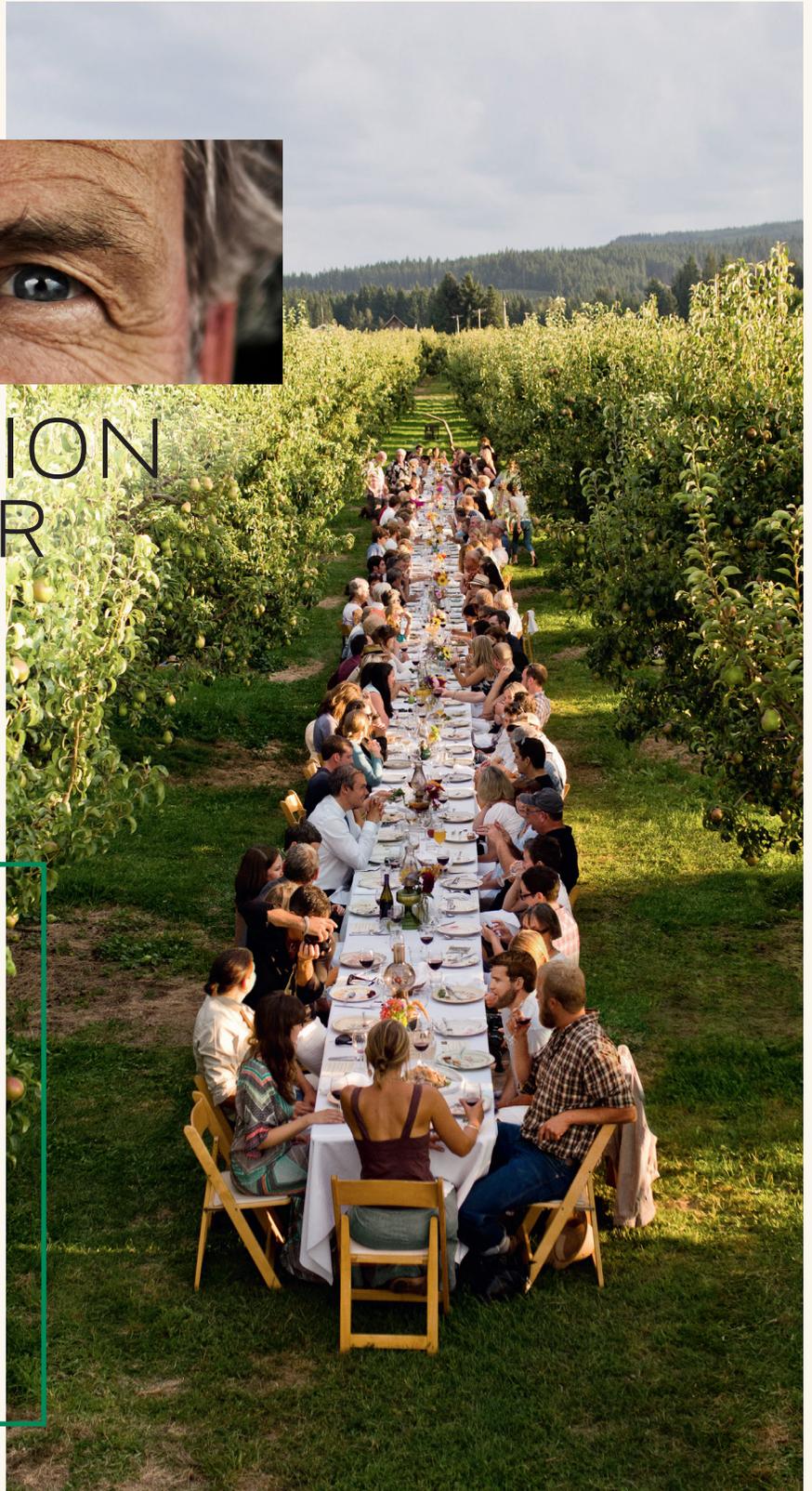


DE VOTRE VISION NAÎT L'AVENIR

Vous souhaitez planifier la cession ou la transmission de votre entreprise, développer votre patrimoine, protéger vos proches ou encore préparer votre retraite?

Votre banquier privé, avec l'appui de nos experts financiers et ingénieurs patrimoniaux, est à vos côtés pour écrire l'avenir de votre patrimoine dans le respect de vos valeurs.

bgl.lu/fr/banqueprivee



BGL BNP PARIBAS S.A. - 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg; B 6481 - Communication Marketing septembre 2024



BGL BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

La banque
d'un monde
qui change



**PARUTION DE L'OUVRAGE
JUBILAIRE *DROIT
BANCAIRE ET FINANCIER
AU LUXEMBOURG 2024***

**ENTRETIEN AVEC
M^E NICOLAS THIELTGEN,
PRÉSIDENT DE L'ALJB**



- INTERVIEW -

L'Association Luxembourgeoise des Juristes de Droit Bancaire (ALJB) est une association sans but lucratif de droit luxembourgeois créée le 2 avril 1982. Elle a pour objet de favoriser l'étude et la connaissance du droit bancaire et financier au Luxembourg. Elle propose notamment de promouvoir la communication et l'échange d'idées entre ses membres par des rencontres régulières, d'organiser des conférences et débats, de publier des articles et ouvrages traitant de problèmes juridiques intéressant le secteur bancaire et financier, et de suivre les évolutions législatives et réglementaires luxembourgeoises. Elle noue également des contacts avec des associations ayant un objet analogue.

Tous les dix ans, l'ALJB publie un ouvrage jubilaire reprenant les évolutions et événements marquants du droit bancaire et financier luxembourgeois. Les parutions de 1994, 2004 et 2014 viennent d'être complétées par l'édition de 2024, publiée pour célébrer les 40 ans de l'Association.

Nicolas Thieltgen, président de l'ALJB depuis janvier 2021, et précédemment vice-président et administrateur de l'Association depuis 2008, répond à nos questions.

Pouvez-vous nous parler de l'évolution récente de l'ALJB et des principaux objectifs que vous avez accomplis depuis votre nomination au poste de président du conseil d'administration ?

Ma première aspiration en devenant président a été de fixer une ligne d'horizon sur le travail à réaliser pour les années à venir. L'ALJB a fêté ses 40 ans en 2022 et compte aujourd'hui autour de 800 membres, ce qui en fait l'association de juristes la plus importante au Luxembourg en dehors du barreau. Elle couvre beaucoup de domaines et organise de nombreuses activités. Sans cap clair, elle risque donc de se diluer.

Nous avons ainsi travaillé avec le conseil d'administration sur un plan stratégique afin d'évaluer nos forces et nos faiblesses et de définir les thématiques à développer pendant ces trois années de mon premier mandat, de 2021 à 2024. L'idée principale dégagée était notre volonté de présenter l'ALJB comme une association à vocation académique. Comme je l'ai mentionné lors de la cérémonie des 40 ans de l'Association, nous sommes le lobby du savoir juridique en matière bancaire et financière : nous ne défendons pas une position ou une autre, mais nous rendons compte – de manière scientifique

et pratique afin d'être utile à nos membres – des évolutions du droit bancaire et financier à Luxembourg. C'est le point transversal présent dans tous nos objectifs.

Parmi les réalisations récentes de l'ALJB, épinglons la collection « Droit bancaire et financier » qui vient de paraître. Avec plus de 2500 pages rédigées par une centaine de juristes, cet ouvrage offre un panorama de la matière : quelles sont selon vous les évolutions commentées les plus marquantes de ces dernières années ?

La parution de l'ouvrage jubilaire représentait un des points principaux de nos objectifs. Tous les dix ans depuis 1994, l'ALJB produit avec ses membres un recueil conçu comme un point d'étape sur l'état du droit bancaire et financier à Luxembourg à un moment donné. C'est donc la quatrième édition, qui compte actuellement six tomes, alors que la première n'en comptait que deux. En travaillant sur la table des matières, nous avons pu noter trois changements particuliers parmi les différentes évolutions décrites :

1_ Le livre jubilaire de l'ALJB débute toujours par un article livrant une rétrospective de l'évolution législative en matière bancaire et financière des dix dernières

années. C'est un article généraliste qui présente les grandes évolutions, les nouvelles lois, les événements juridiques de cette décennie... Pour les trois derniers ouvrages jubilaires, Maître André Elvinger, aujourd'hui décédé, en était l'auteur, et nous avons constaté que le nombre de pages de cet article dans la précédente édition était de 116, alors que l'édition de 2024 en comporte 184. Les dix dernières années ont véritablement connu un tsunami législatif en matière de droit bancaire et financier. Ce n'est pas une surprise puisque les deux crises de 2008 et de 2011 ont généré davantage de lois, mais ceci démontre avant tout la complexification et l'amplification de la législation bancaire et financière.

2_ Le deuxième point, c'est l'arrivée de nouvelles matières qui n'avaient jamais été envisagées auparavant, et qui sont devenues des pans dont nous ne pouvons faire abstraction, bien qu'elles soient encore en plein essor :

- La finance durable : alors que ce sujet, il y a dix ans, n'avait clairement pas l'importance qu'il a aujourd'hui, quatre articles lui sont consacrés dans la parution de 2024.
- Le droit des nouvelles technologies : l'évolution des législations au carrefour du droit bancaire et des nouvelles technologies – comme les activités des Fintech, le développement des cryptomonnaies... – a été fulgurante au cours de ces dix ans.
- Une des grandes tendances des dix dernières années est aussi liée à tout ce qui touche

au droit pénal : il n'y a pas une seule législation bancaire et financière qui ne prévoit pas de sanctions pénales. C'est une réelle évolution puisque cela implique que toute activité bancaire a un risque pénal inhérent (sans parler de toutes les thématiques liées au blanchiment d'argent).

3_ La spécialisation et la spécification de toutes les matières en droit bancaire et financier : nous avons pu le remarquer lors de la journée des 40 ans de l'ALJB où nous avons voulu réaliser un panaché de toutes les matières abordées dans l'ouvrage jubilaire. C'était un éventail extrêmement large et varié et, en une journée, nous passions de sept à huit thèmes complètement différents. Nous nous sommes rendu compte que cette présentation était très rafraîchissante, mais surtout qu'aujourd'hui nous n'avons quasiment plus la possibilité de réaliser un tel exercice parce que chaque partie prend énormément de temps à développer – dû à sa spécificité – et c'est donc devenu très difficile de proposer cette vue d'ensemble.

Quels sont les principaux projets et initiatives que l'ALJB prévoit de lancer dans les prochains mois ?

Nous sommes justement dans cette réflexion puisque le conseil d'administration est en train de préparer notre plan stratégique pour 2024 à 2027, que nous espérons pouvoir adopter à la rentrée. Notre point, c'est de rester – sans vouloir dévoiler les grandes lignes de ce plan – la référence de droit bancaire et financier à Luxem-

bourg, tout en développant de nouvelles initiatives, comme par exemple notre événement du 19 septembre qui se veut être une soirée amicale assez remarquable, à la croisée du droit bancaire et du cinéma puisque le film *Crise et chuchotements* nous sera présenté, suivi d'un échange avec un des réalisateurs, M. Laurent Moysse. Ce sera un moment intéressant pour revenir sur la crise de 2008 en faisant parler, dans un cinéma, les acteurs de ce contexte financier hors norme. J'espère que ce sera l'occasion pour beaucoup de gens, membres de l'ALJB, mais aussi pour ceux qui ne connaissent pas encore l'Association, de venir s'y intéresser.

Comment l'ALJB s'engage-t-elle auprès de la communauté locale et des jeunes juristes en particulier ?

L'ALJB, par la richesse scientifique du contenu qu'elle produit, est une référence pour les jeunes juristes et une aide non négligeable. L'Association organise au minimum dix conférences par an, qui représentent une base essentielle pour tout jeune juriste qui arrive à Luxembourg et qui veut apprendre et développer ses connaissances en matière de droit bancaire et financier. Notre cotisation est très abordable puisque, pour 95 euros, nous offrons la participation à ces dix événements minimum annuels, avec des orateurs de grande qualité, l'abonnement au Bulletin Droit et Banque – c'est 200 à 250 pages de doctrine reconnue en droit bancaire et financier chaque année – et un accès au site web et à notre base de données qui concentre plus de 40 ans de ressources avec, entre autres, tous les articles du



Bulletin et ceux des précédents livres jubilaires... tout ce qui est nécessaire pour effectuer des recherches dans ces domaines au Luxembourg ! Et pour les jeunes juristes de l'Université, nous offrons un tarif étudiant à 20 euros. Nous sommes une asbl qui ne recherche pas à générer du profit en tant que tel. Notre seul objectif est d'offrir un contenu de qualité pour les thèmes abordés et développés.

Pour la communauté locale, nous sommes présents, nous publions, mais nous organisons aussi plusieurs événements. Nous essayons que nos membres puissent s'y rencontrer et donc développer des liens entre tous ces juristes qui sont parfois perdus dans différentes institutions. Grâce à ces échanges avec leurs homologues, ils bénéficient les uns et les autres de leurs expériences, leurs avis, leurs connaissances, etc. De plus, le panel des membres de l'ALJB est tout à fait représentatif de la place financière luxembourgeoise : des avocats, des juristes de banque, de sociétés de gestion, des gens qui travaillent auprès du secteur des fonds d'investissement, des assurances. Nous avons beaucoup développé ce dernier secteur et ce type de partenariat ces quatre dernières années. L'ALJB est d'ailleurs devenue membre de l'Association Internationale du Droit des Assurances (AIDA Luxembourg), donc nos membres sont automatiquement membres de l'AIDA également, et nous avons vocation à nous intéresser à d'autres secteurs du droit qui touchent à la place financière.

Comment voyez-vous l'évolution de la réglementation juridique au

Luxembourg et son impact sur les pratiques des avocats ?

Le grand enjeu actuel est de réfléchir à comment articuler le droit bancaire et financier avec le droit commun et les normes dérogatoires. Nous sommes, avec le droit bancaire, face à un droit qui, sur certains aspects, requiert quelque chose d'un peu différent du régime habituel applicable à tout un chacun, parce que ce secteur demande des opérations très techniques. Nous avons besoin de stabilité, parfois de facilités aussi, et c'est un élément clé de la compétitivité du Luxembourg. Nous sommes dans un domaine hyperconcurrentiel au niveau international, et la place financière de Luxembourg – qui apporte beaucoup de richesses au pays – doit pouvoir se développer grâce à ce cadre juridique attractif, performant, où nous pouvons aller très vite avec, par exemple, des directives européennes transposées rapidement dans un cadre législatif efficace.

En même temps, nous ne pouvons pas toujours mettre en place des dérogations au droit commun : les banquiers ne peuvent pas toujours avoir des facilités. C'est tout un travail de trouver cette articulation, et ceci transparait dans les avis du Conseil d'État rendus ces dernières années, qui pointaient les exceptions données pour le secteur bancaire par rapport au droit commun. C'est un réel défi de résoudre ces tensions. Ce sera, nous nous en rendons compte, un des enjeux des prochaines années, parce qu'il faut vraiment garder cette efficacité de la législation luxembourgeoise, être à l'affût des nouvelles niches, des nouvelles possibilités législatives,

tout en gardant le lien avec un pays et le droit commun qui existe et s'applique véritablement. Le livre jubilaire de 2024 contient une contribution sur ce thème, abordant l'agencement du droit commun et du droit dérogatoire, qui est assez intéressante et qui propose d'ailleurs quelques solutions : un compromis raisonné pour pouvoir avancer dans cette logique. J'invite tous les lecteurs de LawyersNow à lire cette contribution pour se donner quelques idées et autres pistes d'orientation à ce sujet.

Comment votre expérience personnelle et professionnelle influence-t-elle votre vision et vos décisions en tant que président du conseil d'administration de l'ALJB ?

Le contentieux bancaire et financier est une des matières dans lesquelles je pratique le plus, et cela m'amène à découvrir un peu des deux côtés : la position des banques mais aussi celle de gens opposés à ces banques. Et c'est intéressant d'être au sein d'une association juridique luxembourgeoise qui se veut objective, neutre, et qui souhaite surtout donner une information de qualité académique ; d'où la nécessité de pouvoir compter des gens avec cette vision des deux côtés du miroir, des deux faces du même cas, pour pouvoir se rendre compte de l'évolution et des différents intérêts qui sont en contradiction... mais pas toujours, qui se rejoignent même parfois. En outre, à titre personnel, j'ai toujours été extrêmement intéressé par tout ce qui était académique, scientifique, et je souhaite pouvoir faire avancer les choses sur ce sujet-là. Je crois que c'est un point utile au développement de l'ALJB.

INCERTITUDES ET DÉFIS DE L'IA : COMPRENDRE ET REMÉDIER AUX PRÉJUGÉS ALGORITHMIQUES DANS LA PRATIQUE JURIDIQUE AU LUXEMBOURG

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine juridique à Luxembourg, comme ailleurs, soulève une vague d'enthousiasme, mais aussi de profondes incertitudes.



Philippe Claudon
Co-Founder Avocat
2.0 S.à.r.l.



- TECHNOLOGIES -

Les avocats doivent naviguer dans un paysage où les bénéfices potentiels de l'IA sont énormes, mais les risques, notamment les préjugés algorithmiques et les erreurs dites « hallucinations » de l'IA, peuvent porter atteinte à l'intégrité et à l'efficacité de leur pratique.

1. L'ESSOR DE L'IA DANS LA PRATIQUE JURIDIQUE LUXEMBOURGEOISE

L'utilisation de l'IA dans les études d'avocats à Luxembourg est principalement motivée par la promesse d'une efficacité accrue.

Les technologies basées sur l'IA peuvent automatiser des tâches répétitives comme la revue de documents et la recherche juridique, libérant ainsi du temps pour des activités à plus forte valeur ajoutée. Toutefois, la mise en œuvre de l'IA soulève des questions importantes sur la meilleure manière d'appliquer ces technologies tout en préservant la précision et l'éthique professionnelle.

2. COMPRENDRE LES PRÉJUGÉS ALGORITHMIQUES

Les préjugés algorithmiques surviennent lorsque les systèmes d'IA génèrent des résultats qui sont systématiquement favorisés ou défavorisés envers certaines catégories de personnes ou de situations. Ces biais peuvent provenir des données utilisées pour entraîner l'IA, qui peuvent elles-mêmes refléter des inégalités historiques ou des préjugés inconscients.

Plaçons-nous dans un potentiel futur au niveau juridique. Ces préjugés pourraient se traduire par des discriminations dans les recommandations de peines, les résultats de litiges, ou l'interprétation des contrats, ce qui pose un risque sérieux pour l'équité et la justice. La nature souvent opaque des algorithmes d'IA pourrait également rendre difficile pour les avocats de comprendre et de contester ces biais.

3. LES « HALLUCINATIONS » DE L'IA

Les hallucinations de l'IA se réfèrent aux situations où les sys-

tèmes d'IA génèrent des informations ou conclusions qui ne sont pas ancrées dans les données ou la réalité. Ce phénomène peut être particulièrement problématique dans la pratique juridique, où la précision et la fidélité aux faits et aux preuves sont primordiales.

3.1 Causes des hallucinations de l'IA

Les hallucinations de l'IA peuvent résulter de plusieurs facteurs dans le cadre juridique :

- **Surajustement (*Overfitting*)** : Lorsque l'IA est trop entraînée sur un ensemble de données spécifiques, elle peut devenir incapable de généraliser à de nouvelles situations, produisant ainsi des conclusions erronées ou non soutenues par des preuves extérieures aux données d'entraînement.
- **Insuffisance des données** : Si les données utilisées pour entraîner l'IA ne sont pas suffisamment variées ou complètes, le modèle peut générer des réponses inappropriées ou incorrectes lorsqu'il rencontre des situations non représentées dans l'ensemble d'entraînement.
- **Erreurs de modélisation** : Une mauvaise spécification du modèle d'IA, où les algorithmes ne sont pas bien adaptés aux spécificités des données juridiques, peut également conduire à des hallucinations.

« La nature souvent opaque des algorithmes d'IA pourrait également rendre difficile pour les avocats de comprendre et de contester ces biais »

3.2 Quelles sont les implications des hallucinations de l'IA ?

Dans le domaine juridique, les hallucinations peuvent avoir des implications graves :

- **Conclusions erronées** : Par exemple, dans l'analyse de documents juridiques ou la prédiction d'issues de litiges, des conclusions incorrectes peuvent mener à des jugements injustes ou à des conseils erronés aux clients.
- **Perte de confiance** : Les erreurs répétées peuvent éroder la confiance des professionnels et des clients dans l'utilisation de l'IA pour des tâches juridiques essentielles.
- **Responsabilité légale** : Les études d'avocats pourraient se retrouver responsables si les erreurs de l'IA conduisent à des préjudices pour les clients ou à des violations des réglementations en vigueur.

4. INGÉNIERIE DES REQUÊTES POUR OPTIMISER LES INTERACTIONS AVEC L'IA ET LIMITER LES IMPRÉCISIONS

4.1. Principes de base de l'ingénierie des requêtes

- **Compréhension des algorithmes** : Avant de formuler des requêtes, il est essentiel de comprendre les fondements des algorithmes

utilisés. Chaque système d'IA a ses spécificités quant aux types de requêtes qu'il traite le mieux. Comprendre ces spécificités permet de formuler des requêtes qui sont non seulement compatibles mais aussi optimisées pour ces systèmes.

- **Précision des termes utilisés** : Il est crucial d'utiliser des termes précis et juridiquement pertinents dans les requêtes pour éviter toute ambiguïté. Cela inclut l'adoption de terminologies spécifiques à certaines branches du droit et la spécification des contextes ou des juridictions nécessaires.
- **Structuration des requêtes** : La structuration logique des requêtes est primordiale. Utiliser des opérateurs de recherche avancés, tels que les guillemets pour les expressions exactes et les opérateurs booléens (AND, OR, NOT) pour affiner la recherche, ainsi que d'autres filtres spécifiques, peut restreindre la recherche à des documents ou des périodes précises.

4.2. Quelles techniques avancées pour l'optimisation des requêtes ?

- **Personnalisation des requêtes** : Il est important d'adapter les requêtes aux cas spécifiques en intégrant des variables ou des paramètres qui reflètent le contexte

unique de chaque affaire. Ceci peut inclure des modifications basées sur des retours antérieurs de l'IA pour améliorer les recherches futures.

- **Utilisation des métadonnées** : Il convient d'inclure des requêtes qui exploitent les métadonnées des documents juridiques, telles que les dates des documents, les auteurs, ou les types de documents (par exemple, jugements, lois, contrats). Cela peut aider à cibler plus précisément les résultats souhaités.
- **Feedback loop** : L'évaluation des résultats passe par la mise en place d'un mécanisme de retour d'information où les résultats obtenus sont évalués et utilisés pour affiner les requêtes subséquentes. Cela aide à ajuster et à optimiser continuellement les paramètres de recherche en fonction des résultats précédents et des exigences évolutives.

4.3. Formation et outils pour l'ingénierie des requêtes

- **Formations spécialisées** : Les sessions de formation pour les avocats sur les meilleures pratiques en matière de formulation de requêtes sont primordiales. Ces formations doivent couvrir à la fois les aspects techniques de l'IA et des études de cas spécifiques

qui montrent comment des requêtes bien construites peuvent améliorer les résultats de recherche.

- Outils de support : L'utilisation de logiciels qui assistent les avocats dans la construction de requêtes va permettre de simplifier ce travail. Ces outils peuvent proposer des suggestions de formulation basées sur les requêtes précédentes et les tendances observées dans les résultats de recherche.

4.4. Tests et évaluations continus

- Audits réguliers : Il est vital de réaliser des audits réguliers des requêtes et des résultats pour identifier les zones d'amélioration. Ceci comprend l'analyse des cas où les résultats n'ont pas été pertinents ou ont mené à des interprétations erronées.
- Collaboration avec des experts en IA : La collaboration avec des spécialistes en IA pour comprendre comment les modifications de l'approche des requêtes peuvent influencer les résultats est essentielle. Cela peut aider à ajuster les systèmes pour qu'ils soient plus réceptifs aux besoins spécifiques de la pratique juridique.

5. STRATÉGIES POUR REMÉDIER AUX PRÉJUGÉS ET HALLUCINATIONS

Pour lutter contre les préjugés et les hallucinations, plusieurs stratégies peuvent être envisagées :

- Audit et validation des systèmes d'IA :

Il est crucial que les études d'avocats mettent en place des processus d'audit réguliers des systèmes d'IA pour identifier et corriger tout biais potentiel. Cela peut inclure la collaboration avec des experts en éthique de l'IA et des *data scientists* spécialisés dans l'analyse de biais.

Supervision humaine : Maintenir un niveau élevé de supervision humaine, surtout dans les cas complexes ou atypiques où l'IA est susceptible de produire des erreurs. La révision par un expert humain peut aider à filtrer les erreurs avant qu'elles n'affectent les décisions juridiques.

- Formation des données : S'assurer que les ensembles de données utilisés pour entraîner les systèmes d'IA sont diversifiés et représentatifs de la population concernée. Il est également important de documenter et de comprendre les sources de données pour identifier les potentielles sources de biais.

- Transparence et explicabilité : Augmenter la transparence des algorithmes d'IA est essentiel pour permettre aux avocats de comprendre comment les conclusions sont générées. Cela inclut le développement de systèmes d'IA avec des capacités d'explication intégrées, permettant aux utilisateurs de voir la « pensée » derrière les décisions de l'IA.

- Formation continue : Les avocats doivent être formés non seulement sur l'utilisation de l'IA mais aussi sur ses limites et les risques associés. Cette formation doit être une composante clé de la stratégie d'adoption de l'IA dans les pratiques juridiques.

6. CONCLUSION

Alors que l'IA continue de transformer la pratique juridique à Luxembourg, il est donc impératif que les avocats restent vigilants face aux défis qu'elle présente.

En adoptant une approche proactive pour comprendre, auditer et corriger les préjugés et les hallucinations de l'IA, tout en optimisant l'ingénierie des requêtes, les études d'avocats peuvent maximiser les avantages de cette technologie tout en minimisant ses risques, assurant ainsi une pratique plus juste et équilibrée.

Vous trouverez notamment auprès de Legitech des formations régulières sur l'IA qui vous aideront à mieux naviguer dans cet univers à multiples facettes.

« les études d'avocats peuvent maximiser les avantages de cette technologie tout en minimisant ses risques, assurant ainsi une pratique plus juste et équilibrée »

SAISON
2024/2025

LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024

19h30 Philharmonie Luxembourg, Grand Auditorium

Danseurs

Sylvia Camarda, chorégraphe

Solistes Européens, Luxembourg

Christoph König, direction

« HOMMAGE À LA DANSE - UNE PREMIÈRE CHEZ LES SEL »

Oeuvres de Félix Turrion Eichler (Oeuvre commandée par le Ministère de la Culture), Johann Sebastian Bach, Jean Sibelius et Joseph Haydn



LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

19h30 Philharmonie Luxembourg, Salle de Musique de Chambre

Fruzsina Varga, flûte

Marian Gaspar, violon

Anik Schwall, violoncelle

Christoph König, piano

« UNE CRÈCHE MUSICALE DE NOËL »

Oeuvres de Johann Sebastian Bach, Joseph Haydn, Wolfgang Amadeus Mozart et Georg Friedrich Händel

LUNDI 27 JANVIER 2025

19h30 Philharmonie Luxembourg, Salle de musique de chambre

Alexander Hülshoff, violoncelle

Andreas Frölich, piano

„WIE MELODIEN ZIEHT ES MIR LEISE DURCH DEN SINN“

Oeuvres de Claude Debussy, Franz Schubert, Wolfgang Amadeus Mozart / Fritz Kreisler et Ernest Bloch



Comment m'assurer d'une gestion efficace de mes actifs ?

PERIODIQUE

Post
LUXEMBOURG

Envois non distribuables à retourner à :
L-3290 BETTEMBOURG

PORT PAYÉ
PS/760



Confiez la gestion de vos actifs à nos spécialistes des marchés financiers, qui réalisent la construction de votre portefeuille, un suivi continu et une gestion active de vos investissements, pour votre tranquillité d'esprit.

bil.com/entrepreneur

Tout commence par une conversation

L'investissement sur les marchés financiers peut vous exposer à un risque de perte en capital, ainsi qu'à des risques de marché, de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

BIL
1856